



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture des Hautes-Alpes
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Collectivités Locales et des Élections**

Gap, le **18 AOUT 2023**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 05-2023-08-18-00003

portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)
des Hautes-Alpes

**Le préfet des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40 ;

VU la loi n°2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU la circulaire ministérielle NOR : TERB2020473C du 30 juillet 2020 relative aux modalités de composition et de fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;

VU l'arrêté préfectoral n°05-2020-09-21-001 du 21 septembre 2020 fixant le nombre et la répartition des sièges de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale des Hautes-Alpes ;

VU l'arrêté préfectoral n°05-2020-12-14-001 du 14 décembre 2020 portant désignation des représentants des collèges des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, et des syndicats de communes et syndicats mixtes à la CDCI des Hautes-Alpes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 05-2021-01-20-002 du 20 janvier 2021 portant composition de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) des Hautes-Alpes ;

VU la délibération du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur N° 21-380 du 23 juillet 2021 portant désignation des membres du département des Hautes-Alpes pour représenter le Conseil régional à la CDCI ;

VU la délibération du Conseil départemental des Hautes-Alpes n° CD-21-21-12-1968 du 14 décembre 2021 portant désignation des membres du collège du Conseil départemental au sein de la CDCI ;

VU l'arrêté préfectoral n° 05-2022-01-26-00001 du 26 janvier 2022 portant composition de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) des Hautes-Alpes ;

Considérant que suite à des changements intervenus dans les élus composant les collèges, il y a lieu d'apporter des modifications ;

Sur Proposition du secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1 :

La CDCI des Hautes-Alpes est composée ainsi qu'il suit :

1°) Collège des communes

A) Représentant les cinq communes les plus peuplées du département :

- Mme Maryvonne GRENIER, 1ère adjointe au maire de Gap
- M. Arnaud MURGIA, maire de Briançon
- Mme Chantal EYMELOUD, maire d'Embrun
- M. Marc AUDIER, 1^{er} adjoint au maire d'Embrun
- M. Jean-Marc DUPRAT, maire de Laragne-Montéglin
- Mme Martine GARCIN, première adjointe au maire de Laragne-Montéglin
- M. Christian GILARDEAU-TRUFFINET, maire de Veynes
- M. Jean-Pierre MARTIN, 4^e adjoint au maire de Gap

Liste complémentaire :

- M. Gino VALERA-MICHEL, 4^e adjoint au maire de Laragne-Montéglin
- M. Serge EYSSERIC, 1^{er} adjoint au maire de Veynes
- M. Eric PEYTHIEU, 3^e adjoint au maire de Briançon

B) Représentant les communes dont le chiffre officiel de la population est inférieur à la moyenne communale du département :

- M. Jean-Louis PONCET, maire de Château Ville Vieille
- M. Gérald MARTINEZ, maire de St Léger les Mélèzes
- M. Damien DURANCEAU, maire de Garde-Colombe
- M. Richard ACHIN, maire d'Aubessagne
- M. Francis CESTER, maire de La Bâtie Vieille
- Mme Christine MAXIMIN, maire de Baratier
- M. Dominique LAUDRE, maire de Vars
- M. Lionel TARDY, maire de Rosans

Liste complémentaire :

- M. Michel FRISON, maire de La Roche de Rame
- M. Jean-Pierre PIC, maire de La Grave
- Mme Elisabeth CLAUZIER, maire de Remollon
- M. Christian HUBAUD, maire de Pelleautier

C) Représentant les autres communes :

- Mme Marie-Paule ROGOU, conseillère municipale du Dévoluy
- M. Gérard NICOLAS, maire de Val Buëch Méouge
- M. Jean-Michel ARNAUD, conseiller municipal de Tallard
- M. Christian DURAND, maire de Chorges
- M. Sébastien FINE, maire de Villard Saint-Pancrace

Liste complémentaire :

- M. Florent BASSO, conseiller municipal d'Ancelle

2°) Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

- M. Michel RICOU-CHARLES, président de la COM-COM Buëch Dévoluy
- M. Fabrice BOREL, président de la COM-COM Champsaur Valgaudemar
- M. Dominique MOULIN, président de la COM-COM Guillestrois-Queyras
- M. Cyrille DRUJON D'ASTROS, président de la COM-COM Pays des Ecrins
- M. Joël BONNAFFOUX, président de la COM-COM Serre-Ponçon Val d'Avance
- M. Jean-Baptiste AILLAUD, 9^{ème} vice-président de la COM AGGLO Gap Tallard Durance
- Mme Corinne CHANFRAY, 5^{ème} vice-présidente de la COM-COM du Briançonnais
- M. Pierre VOLLAIRE, 3^{ème} vice-président de la COM-COM Serre-Ponçon
- Mme Francine MICHEL, conseillère communautaire de la COM-COM Serre-Ponçon Val d'Avance
- M. Serge GIORDANO, 5^{ème} vice-président de la COM-COM Pays des Ecrins
- M. Vincent FAUBERT, conseiller communautaire de la COM-COM du Briançonnais
- Mme. Françoise PINET, conseillère communautaire de la COM-COM Buëch Dévoluy

Liste complémentaire :

- M. Jean-Louis QUEYRAS, 2^{ème} vice-président de la COM-COM Guillestrois Queyras
- M. Rodolphe PAPET, conseiller communautaire de la COM-COM Champsaur Valgaudemar
- M. Emeric SALLE, 2^{ème} vice-président de la COM-COM du Briançonnais
- Mme Claudine CHRETIEN, conseillère communautaire de la COM-COM du Briançonnais
- M. Marcel CHAUD, 7^{ème} vice-président de la COM-COM Pays des Ecrins
- M. Michel GAY-PARA, conseiller communautaire de la COM AGGLO Gap Tallard Durance

3°) Collège des syndicats intercommunaux et mixtes

- M. Jean-Marie REY, président du SIVOM pour l'équipement et le développement de Serre-Chevalier
- Mme Chantal ROUX, présidente du SIVU Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's

Liste complémentaire :

- Mme Clémence SAUNIER, présidente du SIVU Chaussetives Serre-Ponçon

4°) Collège du Conseil départemental des Hautes-Alpes

- M. Jean-Marie BERNARD, président du conseil départemental des Hautes-Alpes
- Mme Valérie ROSSI, conseillère départementale
- M. Lionel PARA, conseiller départemental
- M. Eric PEYTHIEU, conseiller départemental

Liste complémentaire :

- Mme Béatrice ALLOSIA, conseillère départementale
- M. Marc VIOSSAT, 7^{ème} vice-président du conseil départemental des Hautes-Alpes

5°) Collège du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

- M. Roger DIDIER, conseiller régional
- Mme Agnès ROSSI, conseillère régionale

Article 2 :

Sont associées aux travaux de la CDCI, sans voix délibérative :

- Mme Pascale BOYER, députée de la première circonscription des Hautes-Alpes
- M. Joël GIRAUD, député de la deuxième circonscription des Hautes-Alpes

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 05-2022-01-26-00001 du 26 janvier 2022 portant composition de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) des Hautes-Alpes est abrogé.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture et adressé à tous les membres des collèges de la CDCI.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes

Benoît ROCHAS

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, cet arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Marseille (22, rue Breteuil - 13281 MARSEILLE CEDEX 06), dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr »